

Label « Lycée des métiers »

GUIDE DE L'ÉTABLISSEMENT ET DES AUDITEURS

Édition de janvier 2026



Délégation Régionale Académique de la Formation Professionnelle, Initiale et Continue



Table des matières

A.	Démarche qualité.....	3
B.	Universalité de la démarche qualité.....	4
C.	Pilotage de la démarche au sein de l'établissement	5
D.	Synoptique des 8 critères	6
E.	Le dossier de labellisation.....	7
I)	Objectifs du dossier	7
II)	Modalités de rédaction.....	7
III)	Renseignement du dossier de labellisation	7
IV)	Preuves.....	7
V)	Présentation des tableaux du dossier de labellisation	7
F.	Cahier des charges lycée des métiers	11
	Critère 1 : Une offre de formations professionnelles construite autour d'un ensemble de métiers et de parcours de formation.....	12
	Critère 2 : L'accueil du public de statuts différents	13
	Critère 3 : Des réponses pédagogiques et des parcours de formation adaptés.....	14
	Critère 4 : Un partenariat actif avec le tissu économique local et les organismes de proximité ainsi que les établissements partenaires agissant dans les domaines de la formation professionnelle, de l'orientation et de l'insertion	16
	Critère 5 : L'organisation d'actions culturelles	17
	Critère 6 : La mise en œuvre d'actions visant à l'ouverture internationale	18
	Critère 7 : La mise en place et le suivi d'actions pour prévenir le décrochage scolaire et pour accueillir des jeunes bénéficiant du droit au retour en formation initiale.....	19
	Critère 8 : Une politique active de communication	20

A. Démarche qualité

Le label « lycée des métiers » engage les établissements dans une démarche qualité de l'enseignement et de la formation professionnelle. L'enjeu est d'améliorer l'efficacité et l'équité de la voie professionnelle afin de viser la réussite des élèves et des apprenants.

Cette démarche permet d'inscrire la communauté éducative d'un établissement dans un processus d'amélioration continue et d'accompagner les élèves et apprenants tout au long de leur parcours de formation pour élever leur niveau de qualification.

Cette démarche implique que les établissements scolaires formalisent des objectifs pour chaque critère de labellisation en tenant compte de la politique nationale et académique mais également de leur environnement socioéconomique, et qu'ils explicitent la manière de les atteindre et mesurent leur progression.

Une démarche qualité se fonde sur :

→ des principes :

- l'attention aux parties prenantes internes et externes à l'établissement ;
- l'importance du leadership et l'engagement de la direction ;
- la démarche participative, l'implication des personnels ;
- l'approche processus ;
- l'analyse des risques : prévention plutôt que correction ;
- l'amélioration continue ;
- l'évaluation et l'auto-évaluation factuelles et fondées sur les données, les faits.

→ une méthode :

- écrire ce que l'on veut faire collectivement,
- faire ce que l'on a écrit,
- agir,
- évaluer les résultats pour réguler,
- et faire la preuve.



La méthodologie d'assurance qualité est fondée sur l'amélioration continue, établie par Deming¹ ou PDCA :

- plan / planifier
- do / mettre en œuvre
- check / évaluer
- act / agir, améliorer.

Le guide d'autoévaluation Qualéduc² est une ressource à votre disposition pour vous aider dans la mise en œuvre de la démarche lycée des métiers.

Une rubrique « lycée des métiers » a été créée sur le site Éduscol pour informer au niveau national sur la démarche : <https://eduscol.education.fr/670/le-label-lycee-des-metiers>

¹ William Edwards Deming a popularisé la [méthode du PDCA](#) dans les années 1950 en présentant cet outil

² Guide Qualéduc disponible sur Eduscol : <https://eduscol.education.fr/2192/qaaleduc-un-outil-de-qualite>

B. Universalité de la démarche qualité

La démarche qualité doit permettre un management transversal de l'établissement dans son travail de :

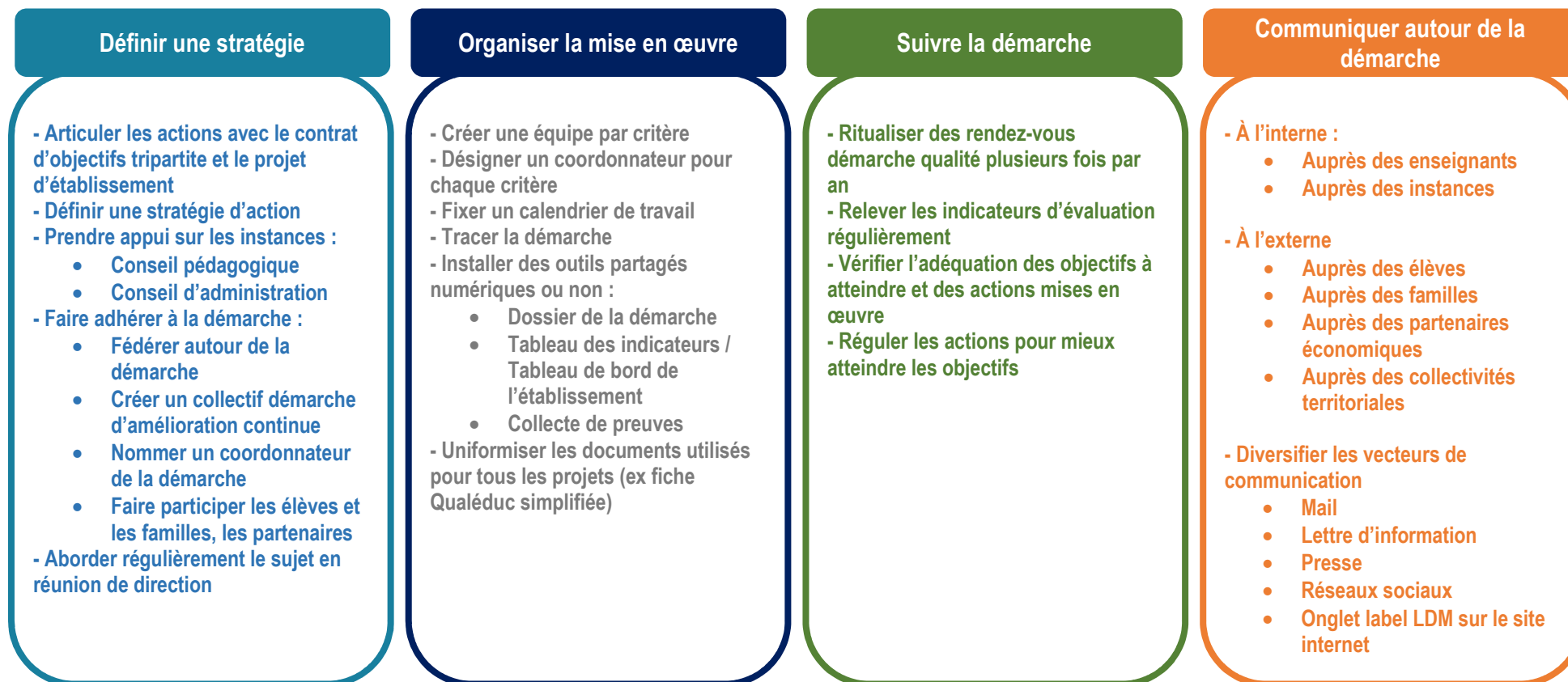
- contractualisation avec le contrat d'objectif tripartite,
- création de collectif de travail par :
 - o la démarche d'auto-évaluation des établissements,
 - o la démarche participative dans la rédaction du projet d'établissement,
 - o la démarche lycée des métiers autour des 8 critères nationaux,
- mise en réseaux dans le cadre des campus des métiers et des qualifications.

Il existe un référentiel qualité, support du label EDUFORM, pour la formation professionnelle continue. Ce label certifie les activités des GRETA au sein des établissements.

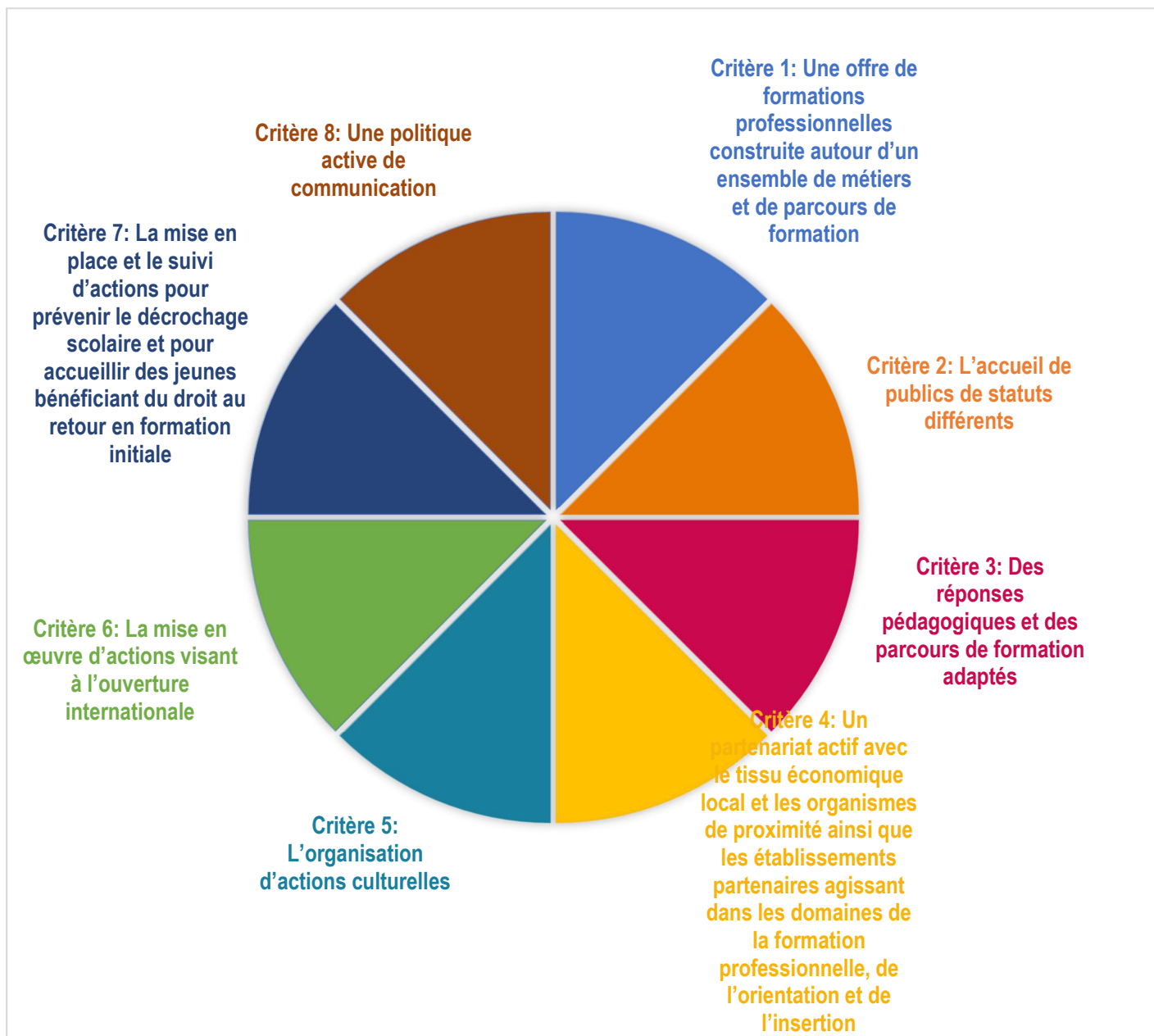


**Mais aussi labels thématiques :
Égalité filles-garçons, Euroscol, E3D, ...**

C. Pilotage de la démarche au sein de l'établissement



D. Synoptique des 8 critères



E. Le dossier de labellisation

La finalité est d'engager une démarche pérenne d'amélioration continue dans l'établissement et d'en témoigner.

I) Objectifs du dossier

- Présenter le contexte de l'établissement et ses particularités
- Présenter l'articulation de travail mené dans le cadre du LDM avec l'auto-évaluation, le projet d'établissement, le contrat d'objectifs et les autres labels
- Tracer le travail réalisé
- Présenter le travail réalisé au sein de l'établissement pour chaque critère
- Valoriser le collectif de travail

II) Modalités de rédaction

- Diagnostiquer la situation au regard de chaque critère
- Présenter les résultats obtenus à la suite des différentes actions déjà conduites
- Proposer un certain nombre d'actions visant à progresser

III) Renseignement du dossier de labellisation

Le dossier de labellisation doit attester du travail autour des différents critères afin de faciliter l'étude de l'auditeur qui doit, au regard des critères :

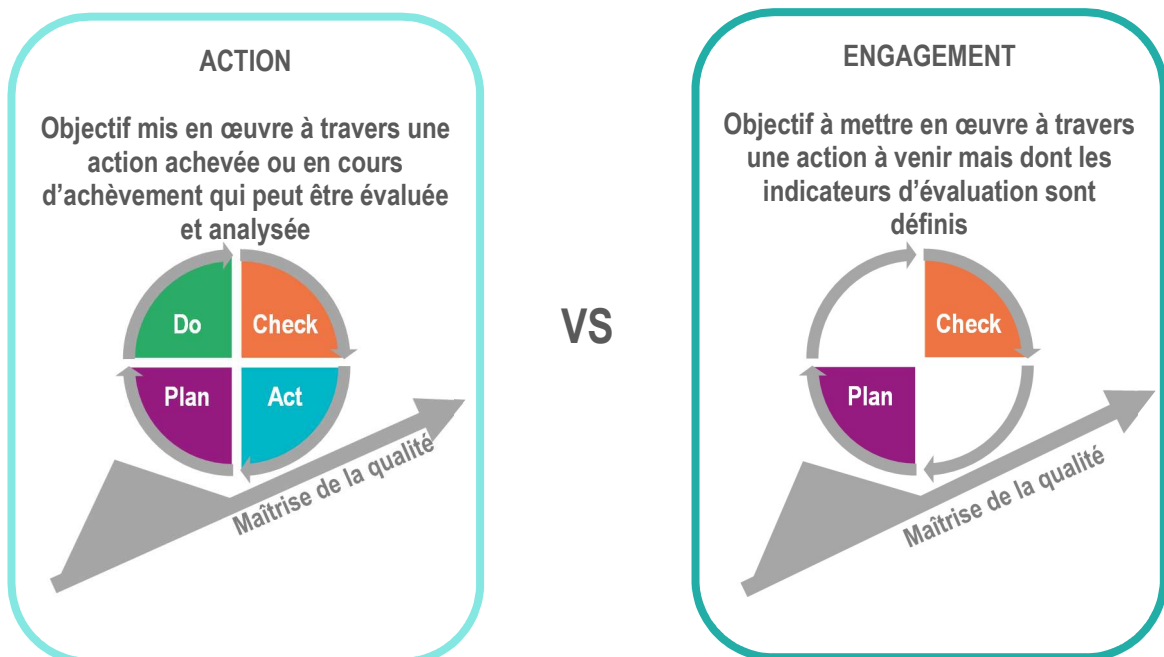
- Déterminer la conformité ou non des éléments de la démarche
- Déterminer l'efficacité de la démarche qualité mise en œuvre

IV) Preuves

Les éléments de preuve doivent être joints au dossier dans un document annexe complémentaire.

V) Présentation des tableaux du dossier de labellisation

Description des éléments attendus pour chaque tableau.



ÉTAT DES LIEUX DU CRITÈRE X

S'appuyer sur les axes de travail proposés dans le guide pour chaque critère afin de décrire les éléments qui ont déclenché l'action dans le contexte de l'établissement
Sur quels constats basez-vous votre travail ? Quels sont les besoins identifiés ? Que faut-il résoudre au niveau des élèves, de la classe, de l'établissement ?

OBJECTIF GÉNÉRAL DU CRITÈRE X

Donner l'objectif ou les objectifs principaux à atteindre par les actions proposées

TRANSVERSALITÉ DE LA DÉMARCHE QUALITÉ : CRITÈRE X

Domaine d'auto-évaluation de l'établissement	Mettre en lien avec un domaine de l'auto-évaluation de l'établissement éventuellement
Axe du projet d'établissement	Mettre en lien avec un axe du projet d'établissement éventuellement
Axe du contrat d'objectifs tripartite	Mettre en lien avec un axe du contrat d'objectifs tripartite éventuellement
Critère du campus des métiers et des qualifications	Mettre en lien avec un critère du campus des métiers et des qualifications éventuellement

ÉQUIPE CRITÈRE X

	Nom	Prénom	Fonction
Coordonnateur critère X			
Membres équipe critère X	L'objectif de ce tableau est de présenter le collectif de travail créé autour du critère pour plusieurs années.		

CRITÈRE X : ACTION 1

Une action présente la mise en œuvre d'un dispositif achevé avec ses objectifs de travail et leur évaluation.

Dénomination	Choisir un titre représentatif de l'action		
Durée action	L'action peut durer plusieurs années pour appliquer une démarche d'amélioration continue sur une action	Action pérenne	OUI ou NON Supprimer la mention inutile
Description	Décrire de manière narrative et rapide le dispositif opérationnel afin de permettre à une personne extérieure de comprendre.		

OBJECTIFS INDICATEURS ÉVALUATION

Objectifs	Indicateurs	Mesure début (N) (remplacer N par une année)	Mesure suivi 2 (N+3)	Mesure fin (N+5)	Plus-value
Objectif opérationnel 1	Indicateur d'évaluation 1.1	Mesure au début de l'action	Mesure au milieu de l'action	Mesure en fin d'action	Décrire les effets sur les élèves, les enseignants, l'établissement, le réseau d'établissement, les partenaires
	Indicateur d'évaluation 1.2	Mesure au début de l'action	Mesure au milieu de l'action	Mesure en fin d'action	
Objectif opérationnel 2	Indicateur d'évaluation 2.1	Mesure au début de l'action	Mesure au milieu de l'action	Mesure en fin d'action	
	Indicateur d'évaluation 2.2	Mesure au début de l'action	Mesure au milieu de l'action	Mesure en fin d'action	

MISE EN ŒUVRE (moyens engagés, calendrier, lieux, modalités d'organisation)

Moyens engagés	Calendrier	Lieux	Modalités d'organisation
QUOI Décrire à l'aide de quoi l'action est mise en œuvre : le nombre d'heure EDT consacrées, le nombre de réunions, les moyens matériels mobilisés, le budget, ... Lister les partenariats et leur contenu le cas échéant	QUAND Éléments de temporalités de l'action	OÙ	QUI / COMMENT Décrire les méthodes mises en œuvre

Points forts	Axes de progrès	Conclusion
Lister les ressources ou points d'appui qui permettent de faire progresser l'action Lister les effets et l'impact de l'action	Lister les difficultés ou les points de vigilance à améliorer	Évaluer la pertinence de l'action au regard des moyens engagés et des effets constatés

CRITÈRE X : ENGAGEMENT 1

**Un engagement présente une action à venir et les attendus de cette action.
L'engagement peut être la reprise d'une action avec des objectifs d'amélioration et une visée régulée, modifiée.**

Dénomination	Choisir un titre représentatif de l'action
Description	Décrire de manière narrative et rapide le dispositif opérationnel afin de permettre à une personne extérieure de comprendre. Décrire les changements visés par cette action, ses attendus

PLANIFICATION - OBJECTIFS - INDICATEURS - ÉVALUATION

Animateur engagement	Durée de l'action	Objectifs	Indicateurs	Mesure à N (remplacer N par l'année de référence)
Nom et fonction de la personne engagée et porteur de l'action		Objectif opérationnel 1	Indicateur d'évaluation 1	Donner une mesure chiffrée
		Objectif opérationnel 2	Indicateur d'évaluation 2	
		Objectif opérationnel 3	Indicateur d'évaluation 3	

MISE EN ŒUVRE (moyens engagés, calendrier, lieux, modalités d'organisation)

Moyens engagés	Calendrier	Lieux	Modalités d'organisation
QUOI Décrire à l'aide de quoi l'action est mise en œuvre : le nombre d'heures EDT consacrées, le nombre de réunions, les moyens matériels mobilisés, le budget, ... Lister les partenaires et préciser les actions du partenariat le cas échéant	QUAND Éléments de temporalité du projet	OÙ	QUI / COMMENT Décrire les méthodes mises en œuvre

F. Cahier des charges du label lycée des métiers



1- FICHES TRANSFORMATION DE LA VOIE PROFESSIONNELLE –GUIDE 2020

[Fiche 1.1 – Déployer la transformation de la voie professionnelle dans l'établissement](#)

[Fiche 1.2 – Mettre en œuvre la co-intervention \(CAP et Bac Pro\)](#)

[Fiche 1.3 – Mettre en œuvre la réalisation du chef-d'œuvre](#)

[Fiche 1.4 – Mettre en œuvre le parcours CAP en 1, 2 ou 3 ans](#)

[Fiche 1.5 – Mettre en œuvre l'accompagnement renforcé](#)

[Fiche 1.6 – Mettre en œuvre l'accompagnement personnalisé](#)

[Fiche 1.7 – Mettre en œuvre la consolidation des acquis](#)

[Fiche 1.8 – Préparation à l'insertion professionnelle ou à la poursuite d'études \(CAP et Bac Pro\)](#)

[Fiche 1.9 – Mettre en œuvre l'apprentissage dans l'établissement](#)

1- FICHES ENSEIGNEMENTS ET PÉDAGOGIE DANS L'ÉTABLISSEMENT –GUIDE 2020

[Fiche 2.1 – Analyser les savoirs et les pratiques professionnels mis en œuvre dans l'établissement](#)

[Fiche 2.2 – Évaluer et faire évoluer les pratiques pédagogiques dans la classe](#)

[Fiche 2.3 – Évaluer et faire évoluer les modalités d'évaluation des élèves](#)

[Fiche 2.4 – Assurer la continuité de service et la continuité pédagogique](#)

[Fiche 2.5 – Organiser et suivre le parcours de formation de l'élève](#)

[Fiche 2.6 – Intégrer les élèves à besoins éducatifs particuliers](#)

[Fiche 2.7 – Organiser et exploiter les PFMP et les stages](#)

[Fiche 2.8 – Intégrer l'éducation au développement durable dans les disciplines d'enseignement](#)

[Fiche 2.9 – Développer l'ouverture européenne et internationale](#)

[Fiche 2.10 – Mettre en œuvre les liaisons CAP-Bac Pro et Bac Pro-BTS](#)

1- FICHES VIE DANS L'ÉTABLISSEMENT –GUIDE 2020

[Fiche 3.1 – Faire vivre le projet d'établissement](#)

[Fiche 3.2 – Analyser et faire évoluer l'offre de formation de l'établissement](#)

[Fiche 3.3 – Organiser le temps scolaire](#)

[Fiche 3.4 – Gérer et animer les ressources humaines de l'établissement](#)

[Fiche 3.5 – Faire vivre les réseaux et les partenariats](#)

[Fiche 3.6 - Travailler la communication interne au sein de l'établissement](#)

[Fiche 3.7 – Travailler la communication externe de l'établissement](#)

[Fiche 3.8 – Développer la démarche E3D au sein de l'établissement](#)

[Fiche 3.9 – Agir sur le climat scolaire et la qualité de vie dans l'établissement](#)

[Fiche 3.10 – Soutenir l'exercice de la vie lycéenne, de l'engagement et de la citoyenneté](#)

[Fiche 3.11 – Prévenir le décrochage scolaire](#)

[Fiche 3.12 – Proposer des actions de formation continue pour adultes](#)

Critère 1 : Une offre de formations professionnelles construite autour d'un ensemble de métiers et de parcours de formation

- L'établissement propose une offre de formations professionnelles permettant des parcours ascendants, fluidifiant les passerelles et les parcours mixtes.
- L'offre de formations est construite en cohérence avec les besoins en compétences des filières d'activité et du territoire ; l'évolution de ces besoins est suivie par l'établissement.
- Des formations de spécialisation insérantes (FCIL, ou certification de spécialisation notamment) sont proposées à l'issue du premier diplôme professionnel obtenu.
- La coloration des diplômes professionnels est mobilisée en réponse aux besoins en compétences des territoires.
- Des réflexions à l'échelle de l'établissement sont conduites collectivement sur les trajectoires d'évolution de l'offre et des services proposés par l'établissement à court et moyen terme.



[3.2. Analyser et faire évoluer l'offre de formation](#)

Mesures de la réforme

- Transformation de la carte des formations
- Ouverture de place de spécialisation Bac + 1
- Parcours de consolidation des savoirs académiques et méthodologiques pour éviter les échecs en BTS
- Bureau des entreprises
- Réseau d'établissements

Lien avec l'évaluation des établissements

- Domaine 1 : les apprentissages et les parcours des élèves, apprentis et stagiaires de la formation continue, l'enseignement
 - Acquis scolaires et résultats
 - Insertion professionnelle, poursuite d'études, équité
 - Choix pédagogiques, enseignement et apprentissages
 - Personnalisation des parcours et orientation
- Domaine 3 : Les acteurs, la stratégie et le fonctionnement de l'établissement
 - Orientations stratégiques, projet d'établissement et contrat d'objectifs
 - Fonctionnement des instances institutionnelles
- Domaine 4 : l'établissement dans son environnement institutionnel et partenarial
 - Relation avec les autorités de rattachement et leurs services, ainsi qu'avec les services déconcentrés de l'État
 - Collaboration avec les autres établissements (collèges, lycées, GRETA-CFA, CMQ, organismes de formation, enseignement supérieur et recherche)

Axes de travail stratégique

- **DIAGNOSTIC** de l'offre de formations :
 - Contexte de l'offre, analyse des données et indicateurs économiques, emploi, RH, des branches professionnelles, concertée dans le cadre d'un CMQ, d'un GRETA...
 - Données consoles ORION et Archipel : effectifs, attractivité, taux de réussite aux examens, de poursuite d'études ou d'insertion...
- PROJETS d'évolution de la carte de formation : coloration de l'offre de formations tenant compte du diagnostic, du réseau d'établissements, des filières, de l'échelle académique et régionale, participation à un AML CMA, du territoire...
- **PARCOURS** de formation : adaptation, individualisation, mixité...
- **VALORISATION** de l'offre auprès des usagers :
 - cartographie des formations existantes, des parcours possibles, du réseau d'établissements...
 - métiers d'avenir, France 2030, formations qualifiantes et insérantes...

Objectifs opérationnels

- Tendre vers une carte de formations plus adaptée au territoire :
 - colorée autour d'un ensemble de métiers, de diplômes, et de parcours de formation
 - complémentaire en réseau d'établissements, en CMQ
- Proposer l'ensemble des parcours de formation possibles dans chaque filière de formation, à l'échelle de l'établissement ou d'un réseau
- Communiquer sur l'offre de formation en identifiant un ou deux champ(s) dominant(s) de métier pour l'établissement en cohérence avec la dénomination souhaitée.

Exemple d'actions

- Valoriser les différentes filières et champs métiers, ainsi que les possibilités de parcours différenciés, mixtes
- Créer une cartographie des parcours de formations possibles
- Favoriser et accompagner les entrées et sorties aux différents niveaux, et selon les différents statuts :
 - Mettre en place les dispositifs de type passerelle pour assurer le passage fluide des apprenants d'un niveau à l'autre (3ème/2nde – CAP/Bac pro – Bac pro/Bac techno – Bac pro/BTS)
 - Mettre en place le dispositif du CAP 1, 2, 3 ans
 - Mettre en place la certification progressive, attestation de compétences
 - Créer un groupe de travail en réseau d'établissements pour s'assurer d'une offre de formation complète pour l'ensemble des filières (adéquation à l'insertion professionnelle, partage des RH, des plateaux techniques, ...)
 - Mettre en place un COPIL interne de suivi des indicateurs du diagnostic de l'offre de formation

Exemples d'Indicateurs d'évaluation

- Nombre d'actions de valorisation de l'offre de formations menées
- Cohérence de l'offre de formation
- Lisibilité des parcours possibles
- Suivi du diagnostic de l'offre de formations
- Exploitation des données de la console ORION et/ou Archipel

Critère 2 : L'accueil du public de statuts différents

- L'établissement accueille des publics de différents statuts (élèves, apprentis, stagiaires de la formation professionnelle, étudiants, adultes en formation continue...)
- L'intégration de publics sous différents statuts dans l'établissement est réfléchie et organisée.
- Le possible changement de statut des apprenants au cours de leur formation est facilité et suivi.
- L'accueil des potentiels futurs apprenants est organisé, notamment dans le cadre de la découverte des métiers proposée au collège.
- L'interaction entre les publics des différents statuts est facilitée.



[3.12.Proposer des actions de formation continue-pour adultes](#)

Mesures de la réforme

- Ambition emploi
- Tous droits ouverts
- Bureau des entreprises
- Transformation de la carte des formations
- Financement des missions par PACTE

Lien avec l'évaluation des établissements

- Domaine 1 : les apprentissages et les parcours des élèves, apprentis et stagiaires de la formation continue, l'enseignement
 - *Acquis scolaires et résultats*
 - *Insertion professionnelle, poursuite d'études, équité*
 - *Choix pédagogiques, enseignement et apprentissages*
 - *Personnalisation des parcours et orientation*
- Domaine 2 : la vie et le bien-être des élèves et apprentis, le climat dans l'établissement
 - *Continuité, complémentarité des apprentissages et règles de vie*

Axes de travail stratégiques

- **DEVELOPPEMENT** de la mission d'accueil et de formation des publics de statuts différents
- **MISE EN OEUVRE** des modalités organisationnelles et matérielles d'accueil et d'enseignement
 - REPARTITION des fonctions et missions au sein de l'établissement
 - DEFINITION des actions possibles selon les publics
- **CONTRACTUALISATION** avec le GRETA-CFA ou le GIP
- **CONFORMITÉ** au référentiel Qualiopi / Eduform

Objectifs opérationnels

- Accueillir des publics de statuts différents :
 - Organiser les contenus d'enseignements pour proposer des formations répondant aux besoins des publics en lien avec les besoins du monde économique
 - Construire des dispositifs différents (en continue, par module, par unité ...)
 - Individualiser les actions en fonction des besoins du public
 - Valoriser la mise à disposition des ressources pédagogiques utilisant les TICE

Exemple d'actions

- Définir le rôle de l'établissement pour l'accueil du public de statuts différents en groupe dédié et en mixité de public
- Inscrire cet axe de travail dans le projet d'établissement
- Formaliser les modalités organisationnelles et matérielles
- Réaliser un bilan des actions
- Informer sur le dispositif de la VAE et orienter vers le DAVA
- Former les enseignants à la pédagogie de l'alternance, à la différenciation pédagogique
- Intégrer des professeurs associés
- Construire un Plan prévisionnel de formation partagé à l'ensemble de la communauté
- Respecter les exigences des indicateurs Qualiopi / Eduform

Exemples d'indicateurs d'évaluation

- Nombre de statuts différents pour les publics accueillis
- Nombre et typologie des actions mises en place dans l'établissement
- Pourcentage des enseignants intervenants dans le cadre de cet accueil
- Taux d'occupation des plateaux techniques
- Nombre de missions PACTE signées en lien avec ce critère

Critère 3 : Des réponses pédagogiques et des parcours de formation adaptés

- Les publics accueillis bénéficient d'un parcours de formation adapté aux acquis constatés à leur entrée en formation (sur la base notamment des tests de positionnement).
- L'organisation des formations dans l'établissement permet la mobilisation des dispositifs pédagogiques et d'accompagnement (accompagnement personnalisé, consolidation, perfectionnement, travail en petits groupes, travail en groupes de besoin, etc.)
- Le suivi des élèves en fragilité est réalisé et les actions de remédiation peuvent être mobilisées rapidement.
- L'interdisciplinarité fait l'objet de réflexions permettant de meilleures articulations entre enseignement général et enseignement professionnel (démarche projet, réalisation du chef d'œuvre, co-intervention, etc.).
- Un travail est mené dans l'établissement sur l'articulation entre les périodes de formation dans l'établissement et le milieu professionnel (pédagogie de l'alternance).
- Le projet d'insertion professionnelle ou de poursuite d'études des apprenants est accompagné et suivi dans le temps (modules d'aide au choix d'orientation, actions menées à la préparation à la poursuite d'études, actions menées dans la préparation à l'insertion professionnelle, liens étroits avec l'enseignement supérieur).
- Le conseil pédagogique est actif.
- L'innovation pédagogique est facilitée.



- [2.1-Analyser les pratiques pédagogiques-mise-en-œuvre-dans-l'établissement](#)
- [2.2-Évaluer-et-faire-évoluer-les-pratiques-dans-la-classe](#)
- [2.3.Évaluer et faire évoluer les modalités d'évaluation des élèves](#)
- [2.5.Organiser et suivre le parcours de formation de l'élève](#)
- [2.7.Organiser et exploiter les périodes de formation en milieu professionnel \(PFMP\) et les stages](#)

Mesures de la réforme

- Enseignement des savoirs fondamentaux en classes réduites
- Année de terminale sur mesure
- Choix d'options
- Allocation des PFMP
- Tous droits ouverts
- Ambition emploi
- Parcours de consolidation (BTS en 3 ans)
- Implication du bureau des entreprises
- Partenariats extérieurs
- PACTE


Lien avec l'évaluation des établissements

- Domaine 1 : Les apprentissages et les parcours des élèves et des apprentis, l'enseignement
 - *Acquis scolaires et résultats*
 - *Insertion professionnelle, poursuite d'études, équité*
 - *Choix pédagogiques, enseignements et apprentissages*
 - *Personnalisation des parcours et orientation*
- Domaine 2 : La vie et le bien-être des élèves et apprentis, le climat scolaire
 - *Continuité, complémentarité des apprentissages et règles de vie*
 - *Temps et espaces scolaires*
 - *Inclusion scolaire et équité*
- Domaine 3 : Les acteurs, la stratégie et le fonctionnement de l'établissement
 - *Fonctionnement des instances de l'établissement*
 - *La gestion des ressources humaines, le management interne et le développement professionnel des personnels*

Axes de travail stratégiques	Objectifs opérationnels	Exemple d'actions	Exemples d'indicateurs d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - ACCOMPAGNEMENT de l'apprenant dans son parcours de formation - MISE EN ŒUVRE d'une approche pédagogique favorisant le développement de compétences sociales et comportementales déterminantes pour l'insertion professionnelle et la réussite scolaire (softskills) - FORMATION des enseignants - STRATÉGIE de formation autour de l'alternance pédagogique - HARMONISATION des pratiques d'évaluation - MISE EN ŒUVRE de parcours adaptés : CAP 123, classe passerelle... 	<p>PÉDAGOGIE ET PARCOURS ADAPTÉS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Positionner les apprenants - Dialoguer avec l'apprenant et sa famille - Exploiter les tests de positionnement d'entrée en formation - Renforcer les savoirs fondamentaux - Proposer une certification progressive - Suivre la réussite aux examens - Harmoniser les pratiques enseignantes <p>PÉDAGOGIE DE L'ALTERNANCE (PFMP)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présenter les enjeux et les objectifs globaux de la formation en milieu professionnel - Définir des procédures de PFMP concertées dans le cadre de la stratégie partagée par l'ensemble des filières et pour tous les apprenants - Faciliter l'intégration de l'apprenant dans une organisation et dans une équipe de travail - Expliciter les attentes de l'équipe pédagogique <p>ORIENTATION</p>	<p>PÉDAGOGIE ET PARCOURS ADAPTÉS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Repérer les besoins des apprenants tout au long de leur parcours : <ul style="list-style-type: none"> ○ À l'entrée en formation : exploitation des évaluations nationales, positionnement, entretien avec l'apprenant ○ Au cours de la formation : prise en compte des progrès (compétences professionnelles, psychosociales) et des nouveaux besoins - Prendre appui sur les alliances éducatives - Formaliser les échanges élèves-famille - Financer un projet par le dispositif CNR/NEFE - Construire un cahier des charges pédagogiques pour chaque chef d'œuvre en cohérence avec le métier (référentiel métier et programmes) - Prévoir un temps de concertation pour un partage de pratiques autour de la co-intervention - Développer la méthodologie en mode projet (par la création de mini entreprises / mini structures solidaires...) - Inscrire des apprenants à la compétition des Worldskills 	<ul style="list-style-type: none"> - Visibilité des actions en lien avec les formations en milieu professionnel - Lisibilité des procédures rédigées pour les PFMP - Taux de participation des filières aux actions partagées - Résultats des enquêtes de satisfaction - Nombre de missions PACTE signées en lien avec ce critère - Nombre de professeurs ayant suivi un parcours de formation - Nombre d'actions de formation en direction des tuteurs de stage en entreprise - Nombre d'apprenants inscrits dans le dispositif « ambition emploi » - Données du suivi de cohorte (N+1, N+2...) - Nombre d'actions type soft skills / savoir-être mises en place

	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner l'apprenant au choix d'options - Aider à la projection dans le métier et donner du sens à la formation - Proposer des options en cohérence avec la carte des formations - Sécuriser les parcours individuels <p>FORMATION DES ENSEIGNANTS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construire une ingénierie de formation des équipes 	<p>PÉDAGOGIE DE L'ALTERNANCE (PFMP)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir la stratégie pédagogique des formations en milieu professionnel de toutes les filières : planifier les périodes en milieu professionnel au regard des compétences à acquérir - Rédiger des procédures partagées toutes filières confondues - Définir le rôle de tous les acteurs : responsable du BDE, enseignant référent, professeur principal, équipe pédagogique, DDF, tuteur en entreprise, etc. - Préparer l'arrivée en milieu professionnel toutes filières confondues : identifier les attendus du monde professionnel, les règles indispensables et notamment en matière de sécurité - Explorer et valider de nouveaux lieux de formation en milieu professionnel au regard des qualifications, des activités professionnelles, et de la capacité à accompagner l'apprenant - Adapter le degré d'accompagnement nécessaire à la recherche de lieux de formation en lien avec les exigences du référentiel de formation - Collaborer avec le pôle de stage, le responsable du bureau des entreprises - Définir et partager des outils de suivi pédagogique : livret de suivi, tableaux de bord, fiche de suivi de la durée de la formation en milieu professionnel, etc. <p>ORIENTATION</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prendre appui sur le référentiel des compétences à s'orienter de l'ONISEP pour guider les choix des apprenants - Mettre en place des actions favorisant l'acquisition de soft skills / savoir être 	
--	---	--	--

Critère 4 : Un partenariat actif avec le tissu économique local et les organismes de proximité ainsi que les établissements partenaires agissant dans les domaines de la formation professionnelle, de l'orientation et de l'insertion

<ul style="list-style-type: none"> • L'établissement dispose d'une stratégie partenariale afin de développer des relations durables avec le tissu économique local et les partenaires en faveur de l'emploi, notamment au travers des comités locaux école-entreprise, en lien, le cas échéant, avec la feuille de route du Campus des métiers et des qualifications. • L'établissement travaille en faveur de l'enseignement et de la formation professionnels avec les établissements avoisinants (collèges, lycées, centres de formation des apprentis, enseignement supérieur, etc.). • Le bureau des entreprises est clairement identifié dans l'établissement et ses actions sont valorisées. • Les relations avec les partenaires professionnels permettent d'engager diverses actions sur l'alternance pédagogique en formation, la qualité de la formation en milieu professionnel, l'activité des professionnels dans l'établissement ou l'immersion des professeurs dans l'entreprise. • L'établissement travaille en concertation avec les autres établissements d'une même famille des métiers de baccalauréat professionnel, et en lien avec les établissements liés aux poursuites d'études des apprenants, que la candidature soit établie en réseau ou non. • L'établissement est adhérent à un Campus des métiers et des qualifications lorsqu'il existe pour sa ou ses filière(s). • Dans le cas de candidatures en réseau, les établissements co-candidats mettent en place une stratégie partenariale commune. 	 <ul style="list-style-type: none"> • 2.5.Organiser_et_suivre_le_parcours_de_formation_de_l'élève • 3.5 Faire vivre les réseaux et les partenariats
--	--

Mesures de la réforme - Ambition emploi - Avenir pro - Tous droits ouverts - Transformation de la carte des formations	Acteurs - Bureau des entreprises - Réseau d'établissements - Professeurs associés	Lien avec l'évaluation des établissements - Domaine 4 : L'établissement dans son environnement institutionnel et partenarial <ul style="list-style-type: none"> ➤ Collaborations avec les autres établissements (écoles, collèges, réseau d'éducation prioritaire, lycées, campus des métiers, enseignement supérieur et recherche) ➤ Partenariats avec le monde économique et technologique 	
Axes de travail stratégiques	Objectifs opérationnels	Exemple d'actions	Exemples d'indicateurs d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - CONNAISSANCE <ul style="list-style-type: none"> o du tissu économique local (entreprises, branches professionnelles) o des organismes de proximité o des établissements agissant dans les domaines de la formation professionnelle, de l'orientation et de l'insertion o des établissements avoisinants (collèges, lycées, enseignement supérieur, campus des métiers et des qualifications, Greta) - DÉVELOPPEMENT de partenariats actifs, durables et formalisés - VALORISATION des métiers préparés dans l'établissement - TRAVAIL partenarial en réseau - VISIBILITÉ des partenariats 	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier, enrichir et fidéliser les partenaires de l'établissement - Faire-vivre la relation école entreprise - Positionner l'établissement comme centre de ressources local en termes de compétences professionnelles - Répondre aux besoins du territoire en termes de compétences professionnelles - S'appuyer sur les compétences des partenaires au service de la professionnalisation des apprenants - Accompagner la poursuite d'études et/ou l'insertion par le travail en réseau. - Définir une stratégie événementielle tout au long de l'année 	<ul style="list-style-type: none"> - S'appuyer sur la relation école entreprise académique et locale (CLEE, ...) - Cartographier les partenaires - Prendre appui sur l'outil Orion pour poser un diagnostic (filière, territoire, tissu économique...) - Signer des conventions de partenariat, de parrainage - Construire une stratégie de communication et un plan d'actions avec les partenaires - Organiser des échanges de compétences milieu professionnel / milieu scolaire - Construire des projets pédagogiques autour de ces partenariats - Développer le mentorat, le parrainage, le tutorat (enseignement supérieur, entreprise...); mettre en œuvre le dispositif 1 jeune, 1 mentor - Rejoindre une cordée de la réussite - Participer à la semaine de l'industrie, la semaine des lycées pro.... - Être centre d'accueil ou d'entraînement des compétitions régionales des Worldskills - Organiser des événements type job dating, petits déjeuner de l'entreprise, immersion en classe post bac 	<ul style="list-style-type: none"> - Visibilité des partenariats dans le projet d'établissement - Nombre d'entreprises impliquées par champ professionnel - Nombre de conventions de partenariat - Nombre de parrainages - Nombre de mentorats - Nombre de tutorats - Création et mise à jour d'un tableau de bord qui trace les relations avec les partenaires - Montant de la taxe d'apprentissage perçue par l'établissement - Nombre de formations ouvertes/fermées pour répondre aux besoins du territoire - Taux de transformation de l'offre de formation - Nombre de PLP intervenant en BTS - Nombre d'événements organisés - Nombre de participants aux événements - Nombre de publications en lien avec les événements organisés sur le site internet du lycée, les réseaux sociaux... - Existence d'une newsletter, d'un affichage en interne

Critère 5 : L'organisation d'actions culturelles

- Les actions culturelles organisées par le Lycée des métiers touchent l'ensemble des publics de l'établissement.
- Ces actions sont significatives, elles mobilisent les 3 piliers de l'éducation artistique et culturelle (EAC) et sont renseignées dans Adage (application dédiée à la généralisation de l'EAC), qui permet de formaliser et suivre le parcours de l'élève.
- Les actions intègrent l'ensemble des enseignements et l'ensemble des domaines de l'EAC (arts visuels et patrimoine, cinéma et audiovisuel, culture scientifique, technique et industrielle, histoire et mémoire, éducation aux médias et à l'information, livres et lecture, musique, spectacle vivant).
- Elles sont pensées collectivement, en équipe.
- Le pass Culture est mobilisé par l'établissement pour la part collective et les élèves sont informés de la possible mobilisation de la part individuelle, notamment en leur transmettant leurs codes ÉduConnect.
- Lorsque cela est pertinent, la réalisation du chef d'œuvre et l'ouverture culturelle sont articulées.
- Dans le cas des candidatures en réseau, les établissements co-candidats engagent des réflexions sur une stratégie d'ouverture culturelle commune.



Mesures de la réforme

- Options proposées en terminale

Lien avec l'évaluation des établissements

- Domaine 4 : L'établissement dans son environnement institutionnel et partenarial
 - Collaborations avec les partenaires culturels, scientifiques, sportifs, internationaux et du développement durable

Axes de travail stratégiques	Objectifs opérationnels	Exemple d'actions	Exemples d'indicateurs d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - GARANTIE d'une équité d'accès aux actions culturelles pour tous les publics de l'établissement - DÉFINITION d'une stratégie culturelle cohérente avec le projet d'établissement - CONSTRUCTION du parcours d'éducation artistique et culturelle pour chaque apprenant 	<ul style="list-style-type: none"> - Définir un plan d'action concerté en lien avec les enseignements et le projet d'établissement - Nommer un référent culture en charge de l'animation de la vie culturelle de l'établissement, des partenariats, de la cohérence, du suivi et de la mise en œuvre du volet culture du projet d'établissement - Assurer la traçabilité des actions culturelles - Ouvrir l'établissement sur l'environnement artistique et culturel proche - Prendre appui sur les enseignements artistiques, les options proposées en terminale, les partenaires culturels locaux et les services académiques pour nourrir le parcours d'éducation artistique et culturelle - Valoriser les actions, y compris celles réalisées en dehors de l'établissement 	<ul style="list-style-type: none"> - Développer un réseau de partenaires à solliciter pour les projets artistiques et culturels - Proposer une charte, une procédure de préparation, d'organisation et d'exploitation des actions culturelles - Associer les familles aux projets artistiques et culturels - Formaliser le parcours d'éducation artistique et culturelle dans un portfolio - Proposer des options en terminale en lien avec les arts et la culture - Être en relation avec le pôle territorial d'éducation artistique et culturelle (PTEAC) - Être en relation avec la Délégation Académique aux Arts et à la Culture - Construire un tableau de bord des actions culturelles menées auprès de tous les publics de l'établissement - Informer les apprenants des possibilités d'utilisation du Pass culture 	<ul style="list-style-type: none"> - Tableau de bord des actions culturelles à jour - Pourcentage d'apprenants et nombre de classes ayant participé à des sorties culturelles, projets scientifiques, voyages... - Nombre de projets artistiques et culturels à l'initiative des apprenants - Nombre de projets renseignés sur la plateforme ADAGE - Nombre d'actions financées par le Pass culture - Nombre d'actions publiées sur le site internet de l'établissement et les réseaux sociaux - Nombre d'enseignants impliqués dans les actions culturelles et artistiques - Nombre de messages adressés à la communauté éducative par le référent culture

Critère 6 : La mise en œuvre d'actions visant à l'ouverture internationale

- L'établissement développe un plan cohérent et formalisé autour de l'ouverture internationale : actions partenariales, mobilités, échanges à distance, actions éducatives, politique et actions en faveur des langues.
- Ce plan implique l'ensemble des enseignements, notamment professionnels et linguistiques, en s'inscrivant dans les axes académiques, de région académique et nationaux en matière d'ouverture européenne et internationale et de mobilité des jeunes.
- Dans le cas des candidatures en réseau, les établissements co-candidats engagent des réflexions sur une stratégie d'ouverture internationale commune.



[2.9. Développer l'ouverture européenne et internationale](#)

Mesures de la réforme

- Choix d'options

Lien avec l'évaluation des établissements

- Domaine 1 : Les apprentissages et les parcours des élèves et des apprentis, l'enseignement
 - *Choix pédagogiques, enseignements et apprentissages*
- Domaine 4 : L'établissement dans son environnement institutionnel et partenarial
 - *Collaborations avec les partenaires culturels, scientifiques, sportifs, internationaux et du développement durable*

Axes de travail stratégiques

- **GARANTIE** d'une équité d'accès aux actions visant à l'ouverture internationale de tous les publics de l'établissement
- **DEFINITION** d'une stratégie d'ouverture à l'international
- **VISER** la labellisation Euroscol
- **VISIBILITE et VALORISATION** des actions orientées à l'international

Objectifs opérationnels

- Définir un plan d'action concerté en lien avec les enseignements et le projet d'établissement
- Développer la maîtrise des langues étrangères des apprenants et des acteurs de l'établissement
- Développer l'autonomie et la mobilité chez les apprenants pour une meilleure insertion professionnelle
- Enrichir la culture générale (arts et loisirs, sport, ...) des apprenants
- Enrichir la culture professionnelle des apprenants
- Développer des actions visant à l'ouverture internationale au sein de l'établissement
- Assurer la traçabilité des actions d'ouverture à l'internationale
- Valoriser les actions, y compris celles réalisées en dehors de l'établissement


Exemple d'actions

- Organiser des échanges avec d'autres pays pour les apprenants et les enseignants
- Identifier un référent mobilité, coordonnateur Erasmus+...
- Acculturer les enseignants à d'autres pratiques professionnelles et/ou pédagogiques (jobshadowing)
- Organiser des rencontres avec des professionnels d'entreprises internationales installées à proximité de l'établissement, des professionnels non francophones...
- Proposer des PFMP à l'étranger (programme Erasmus+)
- Valoriser les compétences acquises lors d'une expérience à l'international par des attestations telles que EUROPRO, Europass mobilité ou MobilitéPro
- S'inscrire dans le dispositif e-Twinning
- Ouvrir une section européenne
- Proposer des options de langues étrangères
- Accueillir un ou des assistant-s de langue dans l'établissement
- Proposer une page web en langue étrangère sur le site de l'établissement
- Participer à des événements tels que les #ErasmusDays, la journée de l'Europe, la journée européenne des langues ...
- Mettre en œuvre des projets d'ouverture à l'international à l'échelle du bassin de formation ou du réseau pédagogique d'établissements

Exemples d'indicateurs d'évaluation

- Nombre d'actions à visée internationale réalisées
- Nombre d'apprenants engagés dans une action à visée internationale
- Nombre d'apprenants inscrits en section euro
- Taux de pression dans la section euro
- Taux de pression sur le choix des options de langues étrangères
- Nombre d'apprenants engagés dans le programme Erasmus+
- Nombre et taux de mobilités effectivement réalisées
- Nombre et taux d'attestations délivrées aux apprenants
- Nombre d'enseignants impliqués dans le programme Erasmus+
- Nombre d'enseignants ayant obtenu la certification DNL
- Nombre d'articles à visée internationale publiés sur le site de l'établissement

Critère 7 : La mise en place et le suivi d'actions pour prévenir le décrochage scolaire et pour accueillir des jeunes bénéficiant du droit au retour en formation initiale

<ul style="list-style-type: none"> • L'établissement organise des interventions, des actions de prévention et de remédiation pour lutter contre le décrochage scolaire. • Le suivi des élèves sortis de l'établissement est mené pour faciliter la suite du parcours de chacun, dans la continuité de sa scolarité au lycée. • Une participation aux réseaux FOQUALE dans la prise en charge des jeunes sortis sans diplôme ou sans un niveau suffisant de qualification. • Des parcours adaptés sont pensés pour les jeunes faisant valoir leur droit au retour en formation initiale ou au redoublement dans l'établissement. Ils constituent notamment une réponse à l'obligation de formation des 16-18 ans. • Le suivi des jeunes sortants de l'établissement est réalisé pour adapter les dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle et à la poursuite d'études. 		 3.11. Prévenir le décrochage scolaire	
Mesures de la réforme - Tous droits ouverts - Ambition emploi - Parcours de consolidation liaison BAC PRO BTS - Organisation de l'année de terminale - Allocation des PFMP	- NB : Acteurs / moyens / objectifs - Consolider les savoirs fondamentaux - Choix d'option - Partenariat éducatif - Bureau des entreprises - Pactes	Lien avec l'évaluation des établissements - Domaine 1 : Les apprentissages et les parcours des élèves et des apprentis, l'enseignement <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Choix pédagogiques, enseignements et apprentissages</i> ➤ <i>Personnalisation des parcours et orientation</i> - Domaine 2 : La vie et le bien-être des élèves et apprentis, le climat scolaire <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Continuité, complémentarité des apprentissages et règles de vie</i> 	
Axes de travail stratégiques	Objectifs opérationnels	Exemple d'actions	Exemples d'indicateurs d'évaluation
- PREVENTION <ul style="list-style-type: none"> ○ Repérage précoce, pratiques pédagogiques différenciées... - INTERVENTION - REMEDICATION - COMMUNICATION à destination de la communauté éducative, des apprenants, des familles	- Définir une stratégie d'actions autour du décrochage scolaire - Identifier et rendre visible les acteurs, les dispositifs, les actions - Faire vivre les dispositifs existants - Sensibiliser et former les personnels au repérage des apprenants en risque de décrochage - Développer les partenariats pour des alliances éducatives	- Construire un tableau de bord des actions - Prévention <ul style="list-style-type: none"> ○ Former les équipes éducatives au repérage et au traitement du décrochage ○ Identifier des actions à l'échelle de l'établissement ou d'un réseau ○ Anticiper les ruptures de parcours 3ème / 2nde – CAP / Bac pro – Bac pro / BTS ○ Adapter la durée du parcours de formation aux besoins des apprenants ○ Informer les apprenants des possibilités qui s'offrent à eux en terme d'accompagnement dans leur parcours ○ Repérer les apprenants à besoins éducatifs particuliers pour individualiser leur parcours ○ Définir les modalités du dialogue avec les familles - Intervention <ul style="list-style-type: none"> ○ Repérer les apprenants en décrochage ○ Analyser les causes du décrochage ○ Définir le plan d'actions du GPDS (groupe de prévention du décrochage scolaire) ○ Organiser des actions à l'échelle de l'établissement ou d'un réseau pour lutter contre le décrochage - Remédiation <ul style="list-style-type: none"> ○ Accompagner les retours en formation ○ Aménager l'année de terminale ○ Mettre en place des PAFI (parcours adaptés dérogatoires) ○ Sécuriser les parcours via l'alternance / mixité des publics ○ Communiquer sur la stratégie mise en place et les actions 	- Taux d'absentéisme en cours, en PFMP - Nombre d'exclusions de cours, de PFMP - Nombre d'apprenants accompagnés - Nombre de PACTE enseignants « lutte contre le décrochage scolaire » - Nombre de rencontres avec l'apprenant et sa famille - Nombre de tutorats mis en place - Nombre d'apprenants reçus par le PsyEN - Nombre d'apprenants pris en charge par la MLDS - Nombre de personnels qualifiés ayant obtenu le CPLDS (certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire) ou inscrits à la formation académique - Nombre de PAFI - Nombre d'enseignants inscrits dans un parcours de formation en lien avec le décrochage - Nombre d'actions prévues dans le cadre de la « Semaine de persévérance scolaire »

ation

ication.
 son offre et ses services.
 étières, des formations et des parcours proposés par l'établissement est engagé.
 que les réalisations de chefs d'œuvre de l'établissement sont valorisés.
 e communication lui permettant de s'emparer des axes de travail et actions de l'établissement, dans ses
 réseaux sociaux, documents, plaquettes, etc.).
 co-candidats engageant des réflexions sur une stratégie de communication commune.
 entreprises, branches professionnelles, parents, élèves, etc.) et communique sur le label auprès d'elles.



- [3.6. Travailler la communication interne au sein de l'établissement](#)
- [3.7. Travailler la communication externe de l'établissement](#)

Lien avec l'évaluation des établissements

- Domaine 3 : Les acteurs, la stratégie et le fonctionnement de l'établissement
 - Fonctionnement des instances de l'établissement au service des politiques d'éducation nationale académique et d'établissement
 - Gestion des ressources humaines, management interne et développement professionnel des personnels
- Domaine 4 : L'établissement dans son environnement institutionnel et partenarial FD
 - Relations avec les autorités de rattachement et leurs services ainsi qu'avec les services déconcentrés de l'État
 - Collaborations avec les autres établissements
 - Alliance éducative avec les parents
 - Collaborations avec les partenaires culturels, scientifiques, sportifs, internationaux et du développement durable

s opérationnels	Exemple d'actions	Exemples d'indicateurs d'évaluation
ir les modalités et canaux de communication en on des messages et des cibles er un protocole de communication concerté et par l'ensemble des acteurs de l'établissement er sur les modalités d'évaluation et de cation pour l'apprenant, sa famille, les rprises d'accueil ser l'image de l'établissement e visibles les actions e visible le label et expliciter sa signification, sa alue	<ul style="list-style-type: none"> - Désigner un référent à la communication (PACTE) - Rédiger des procédures de diffusion de l'information - Mettre en place un journal du lycée, une newsletter - Faire vivre le site du lycée - Être présent sur les réseaux sociaux - Valoriser le travail en réseau - Valoriser les partenariats - Organiser des événements - Créer des livrets d'accueil pour les nouveaux entrants, apprenants et personnels 	<ul style="list-style-type: none"> - Budgets consacrés à la communication - Nombre d'articles de presse - Nombre d'articles publiés sur le site web et les réseaux sociaux - Nombre de connexions sur le site internet de l'établissement - Nombre d'abonnés sur les réseaux sociaux - Fréquence des mises à jour du site - Nombre d'opérations, journées portes ouvertes (JPO) ou autres manifestations - Nombre de participations à des manifestations, salons, concours... - Taux de participation de collégiens aux mini-stages, JPO, semaine immersive.... - Taux de participation des familles aux différentes actions

